



INSTITUTIONNEL : La FFEPGV se mobilise contre la pédocriminalité, le harcèlement et le bizutage en milieu sportif

À l'occasion de son Assemblée Générale annuelle qui s'est tenue les 14 et 15 décembre 2019 à Arles, la Fédération Française d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire a signé, pour la saison sportive en cours, une convention de partenariat avec l'association Colosse aux pieds d'argile.

Cette association a pour objet la prévention et la sensibilisation aux risques de pédo-criminalité, de harcèlement et de bizutage en milieu sportif, la formation des professionnels encadrant les enfants, ainsi que l'accompagnement des structures et l'aide aux victimes confrontées à ces situations.

En tant que Fédération Sportive non compétitive majeure en France, la FFEPGV se mobilise ainsi dans la prévention des risques de pédo-criminalité, de harcèlement et de bizutage en milieu sportif.

«La FFEPGV est convaincue de la nécessité de s'engager aux côtés l'association Colosse aux pieds d'argile. En effet, les chiffres sont alarmants : une quarantaine d'agressions sexuelles sur mineur auraient lieu par jour en France et en Europe un enfant sur cinq est victime de violences sexuelles Avec 27 000 licenciés de moins de 15 ans au sein de notre Fédération, il nous semble primordial d'engager des actions de sensibilisation et de protection de nos pratiquants enfants face à ces risques. Par ailleurs, ce partenariat s'inscrit parfaitement dans le Projet Fédéral Evolution#2024, dont l'ambition est notamment tournée vers l'Enfant et l'Animation», **explique Patricia Morel, Présidente de la FFEPGV.**

Dans le cadre de cette convention de partenariat, l'Association Colosse aux pieds d'argile s'engage à dispenser **des actions de sensibilisation et de prévention** auprès de l'ensemble des acteurs du réseau de la FFEPGV, en contact avec les territoires et les clubs affiliés (Conseillers techniques nationaux et régionaux, acteurs du développement et personnel administratif).

Sébastien Boueilh, directeur – fondateur de l'association : *«En conventionnant avec notre association, la FFEPGV est la*

dixième fédération à rejoindre notre combat et ce, dans le même but de développer un sport sain. Il est essentiel que les instances s'emparent de ces thématiques et sensibilisent aussi bien les sportifs que les encadrants et les dirigeants. Cette convention acte donc notre engagement commun dans la protection des licenciés de la FFEPGV».

A propos de l'association Colosses aux pieds d'argile

Créée en 2013, cette association est née de l'histoire personnelle de Sébastien Boueilh, ancien rugbyman et victime d'un pédophile de ses 12 à 16 ans. Après 18 ans de silence et suite au procès de son agresseur, Sébastien a décidé de fonder Colosse aux pieds d'argile pour prévenir et sensibiliser tous les acteurs du mouvement sportif aux violences sexuelles. En 6 ans de combat, l'association a sensibilisé 180 000 enfants et plus de 10 000 clubs sportifs. Elle a accompagné et orienté 1 500 victimes et a reçu plus de 3 200 témoignages dont 1/4 en milieu sportif.

A propos de la FFEPGV

Issue d'un mouvement sportif créé en 1888 pour améliorer la santé publique par la démocratisation de la pratique sportive, la FFEPGV voit le jour en 1971, avec la réunion de plusieurs structures fédérales sportives. La Fédération a pour vocation d'organiser des activités physiques et sportives, orientées vers les loisirs et le bien-être. Elle est reconnue d'utilité publique depuis 1976, et compte plus de 500 000 licenciés à travers plus de 6000 clubs. Les cours sont délivrés dans chaque club par des animateurs sportifs formés et diplômés par la Fédération.

